

110.58.

Monsieur

Je vous prie de ne trouver point estrange si je pren la hardiesse de vous importuner par ce mot jst dautant que je sey que vous aus este sy bon amy de mon frere lequel mal apris que vous m'assisterez apres sa mort en tout jst pourquoy monsieur qui jay mon recours a vous m'assurant que ne me refuserez vostre faveur pour lamour du de-june j'estoyt bien mon devoir de vous en prier de bouche ou de donner mon sylz mais mon age me empêche et yl fault que mon sylz soit en en zelande pour quelque dyfficulte que yl y at pour les finit qui sont a lyle de tergois nome sut beuer lavit que mon bon frere mal layse ma vye durante et apres a mon dyt sylz se quil croyoit que monsieur flemant avoit fait se quil at negligee quas yl avoit une octroye mais yl nat point donne les deux ans de revenu que mon dyt frere croyoit estre paye come yl at bien monstro en ayant disponer par son testament Je vous supplie donc monsieur bien humblement de prier et conseiller en jsey on me dyt quil seroit bien necesaire den parler a son Altes mais yl me j'amble sylz vous plairoit de prendre la peine den escrire a ma faveur a monsieur enuyt que jela serviroit de beaucoup j'ayt en donc monsieur come bon vous j'ambte et vous obligerez une desolee veuve et tout les siens de prier dieu le reste de ses jours pour vostre prosperite et les vostres et Je demoureray

Monsieur Je vous envoie une lettre de monsieur morgan
 qui vous escript en m'assurant vous prier pour un
 de faire tout ce que vous parrez



Monsieur

Vostre tres humble servante
 Barbe de brimen

de bey que se
 23 de Janvier
 1639

A Monsieur

Monsieur Huygens Chevalier
S. de ~~Huy~~ leekum Secretaire
de son Altesse

A la

Leij